



Conseil national
de l'information statistique

PARIS, le 30 octobre 2013 - n°174/H030

Commission

SYSTEME FINANCIER ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Réunion du 8 octobre 2013

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION	2
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES	29

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION

Système financier et Financement de l'économie

- 8 octobre 2013 -

Président : Gunther CAPELLE-BLANCARD, Professeur à l'Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne

Rapporteurs : Marc-Alain BAHUCHET, Directeur des statistiques monétaires et financières à la Direction générale des statistiques de la Banque de France

Ronan MAHIEU, Chef du Département des comptes nationaux à l'Insee

Responsable de la Commission : Philippe ROUSSEL (Tél. : 01 41 17 52 66)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Introduction	4
1. Accès aux données bancaires et financières	4
1.1. Les conditions d'accès aux données bancaires	4
1.2. Que sait-on des transactions boursières aujourd'hui ?	11
2. L'épargne salariale	16
2.1. Les besoins en matière de connaissance statistique de l'épargne salariale (CFDT)	16
2.2. Participation, intéressement et épargne salariale : les statistiques existantes ou en projet	18
3. Débat – Modification éventuelle de l'avis de moyen terme sur le sujet	21
Conclusion	28

LISTE DES PARTICIPANTS

ABDOURAHAMANE	Mohamed Moneim	Min. Finances des Comores - DG Trésor des Comores
ALBER	Suzanne	Banque de France
AUDIBERT	Pierre	Cnis - Conseil national de l'information statistique
AUGERAUD	Patrick	Ministère économie et finances - Direction générale des finances publiques
AUMAGE	Maurice	Association pour la Participation des Salariés par l'Actionariat
BAHUCHET	Marc-Alain	Banque de France
BE DUC	Louis	Banque de France
BOURHANI	Faoulati	Individuel
BOURNAY	Jacques	Confédération générale des travailleurs
BOUTILLIER	Michel	Université Paris X Nanterre
BOVAR	Odile	Cnis - Conseil national de l'information statistique
BRICARD	Agnès	Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables
CANDUS	Emilie	Banque de France
CAPELLE-BLANCARD	Gunther	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
CHEYNEL	Henry	Individuel
DARMAILLACQ	Corinne	Min. Économie et finances - Direction générale du trésor
DELAHAIE	Noelie	Institut recherche économiques et sociales
DELATTE	Anne-Laure	Cnrs ; Observatoire français des conjonctures économiques
DROUET	Dominique	Confédération française démocratique du travail
DUVERGER	Dominique	Confédération nationale du crédit mutuel
EVEN	Karl	Min. Travail, emploi, formation prof. - Dir. animation recherche, études et statistiques
GALLÈS	Clémentine	Société Générale
GARNIER	Albane	Min. Économie et finances - Direction générale du trésor
GEE	Daniel	Fondact
HAVRYLCHYK	Olena	Centre d'études prospectives et d'informations internationales
KLAGES	Michaël	IODS - Insead OEE Data services
KREMP	Elisabeth	Banque de France
LACROIX	Renaud	Banque de France
LAME	Gildas	Insee - Division études macroéconomiques
LAVOISSIERE	Florence	MiddleNext
LEBLANC	Dominique	IODS - Insead OEE Data services
LEBRERE	Alexandre	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
LIHOMA	Mohamed Mlradji	Individuel
LONGET	Bruno	Banque de France
MAHIEU	Ronan	Insee - Études et synthèses économiques
MIKIDACHE	Darchari	Cercle des économistes et des experts Comoriens
MOHAMED WADJHOUDINE	Charif Ali	Min. Finances des Comores - DG Trésor des Comores
MONFRONT	Régine	Banque de France
PAURON	Aline	Min. Travail, emploi, formation prof. - Dir. animation recherche, études et statistiques
POUSSINES	Sylvie	Min. Économie et finances - Secrétariat général
REQUIER	Corinne	Cnis - Conseil national de l'information statistique
ROMEY	Carine	Autorité des marchés financiers
ROSENWALD	Fabienne	Insee - Statistiques d'entreprises
ROUAULT	Dominique	Cnis - Conseil national de l'information statistique
ROUSSEL	Philippe	Cnis - Conseil national de l'information statistique
TOUTLEMONDE	Fabien	Min. Travail, emploi, formation prof. - Dir. animation recherche, études et statistiques
VIENNE	Dalila	Cnis - Conseil national de l'information statistique
VILLETELLE	Jean-Pierre	Banque de France
WU	Lingyu	IODS - Insead OEE Data services

La séance est ouverte à 14 heures sous la présidence de Gunther CAPELLE-BLANCARD.

Introduction

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Bonjour à tous. Je vous remercie de votre présence pour cet après-midi de travail. Nous abordons au sein de cette commission des sujets souvent techniques mais importants et nous parvenons, grâce au travail du Cnis, à rassembler un très large panel d'utilisateurs, de producteurs et de collecteurs de données.

Pierre AUDIBERT, Secrétariat du Cnis

Nous accueillons au sein de la commission Philippe Roussel, qui est désormais chargé des commissions « entreprises et stratégies de marché » et « système financier et financement de l'économie » en remplacement de Lisa Fratacci.

1. Accès aux données bancaires et financières

1.1. Les conditions d'accès aux données bancaires

- Comparaisons internationales

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Favoriser l'accessibilité des données statistiques (produites notamment dans le champ de la finance) fait partie des missions du Cnis. Ces données sont bien sûr produites pour être utilisées, éventuellement sous certaines conditions restrictives. Le Cnis a vocation à favoriser l'utilisation de ces données, notamment dans le cadre de travaux de recherche ou d'études économiques.

Nous sommes ici face à un secteur auquel on reproche régulièrement sa grande opacité et son manque de transparence. Le Cnis constitue un lieu adéquat pour améliorer cet état de fait et faire progresser la connaissance des banques et des marchés financiers.

Olena Havrylchuk a une grande expertise des données bancaires puisqu'elle a travaillé pour le compte de plusieurs banques centrales. Je lui ai demandé de nous fournir un panorama international des conditions d'accès aux données bancaires.

Olena HAVRYLCHUK, université Paris Ouest, Cepii

Mon propos portera ici sur les données bancaires individuelles recueillies par les banques centrales et sur leur utilisation par les chercheurs externes. L'objectif sera de mettre en lumière les pratiques des banques centrales dans différents pays en termes d'accessibilité de ces données.

Les données bancaires dont il sera question ici seront de deux natures. Il s'agit d'une part des données individuelles sur les états financiers (bilan, compte de résultat) et des informations fournies aux banques centrales pour des raisons prudentielles. Nous parlerons d'autre part des données relatives aux emprunteurs, c'est-à-dire des données issues du registre de crédit. Un registre de crédit rassemble

l'information relative aux emprunteurs recueillie par les banques et échangée entre ces dernières. Ces données sont précieuses pour les banques privées, qui accèdent ainsi à des informations sur les clients d'autres banques en vue par exemple d'évaluer le risque de crédit.

Dans la plupart des pays, les banques elles-mêmes unissent leurs efforts en créant une agence chargée de collecter ces données et de les faire circuler. Lorsqu'il s'agit d'une agence privée, les banques centrales n'ont généralement pas accès à ces données, sauf dans quelques cas où la banque centrale elle-même organise l'échange de ces informations relatives aux emprunteurs. Tel est le cas que dans quatre pays de la zone euro (Belgique, France, Espagne et Portugal). Il existe d'autres données relatives aux emprunteurs, notamment les bases de données concernant les prêts. Dans certains cas, les banques privées décident, sur une base volontaire, de rendre accessibles aux chercheurs des données souvent précises.

Les données recueillies par les banques centrales sont plus précises, plus régulières et plus détaillées que les bases de données privées, telles que la base Bankscope, qui centralise les états financiers des principales banques mondiales. Cette base de données – facilement accessible moyennant un abonnement au Bureau van Dijk – est très largement utilisée par les chercheurs, alors même que plusieurs études en ont montré les limites. Dans le cadre d'un réseau de recherche organisé entre 1999 et 2001 par la Banque Centrale Européenne avec l'ensemble des Banques Centrales Nationales de la zone euro sur la transmission de la politique monétaire, des économistes ont comparé les résultats obtenus avec les données banques centrales et les données Bankscope. Alors même qu'ils appliquent rigoureusement la même méthodologie, les résultats sont très différents, mettant en lumière le fait que le seul accès aux données privées pouvait conduire à des recommandations fallacieuses, en termes de politique économique.¹ On peut d'ailleurs remarquer que les principaux articles de référence académiques sont toujours établis à partir de données confidentielles mises à disposition par les banques centrales.

Les données confidentielles permettent également de répondre à des questions qui ne peuvent être éclairées par des données agrégées. Il est, par exemple, souvent question de la reprise du crédit, qui peine à se faire jour. S'agit-il d'un problème d'offre ou de demande ? On ne peut obtenir une réponse à cette question en se contentant de données agrégées. Seules les données relatives aux emprunteurs permettent d'identifier des pistes de réponse. Il ne s'agit pas seulement d'un problème de recherche mais d'un enjeu de politique économique.

Les sources utilisées pour cette présentation résident d'une part dans une enquête que j'ai effectuée auprès des banques centrales et d'autre part dans une discussion avec des chercheurs utilisant ces données, afin de vérifier notamment l'application réelle des règles formelles annoncées par les banques. L'enquête conduite auprès des banques centrales n'est pas achevée et se poursuit. J'ai reçu, à ce jour, dix réponses de la part de banques centrales. Toutes les suggestions sont les bienvenues pour la poursuite de ce travail.

Les réponses obtenues à ce stade permettent de regrouper les banques centrales en deux groupes. Dans le premier figurent les banques centrales offrant un accès assez large à leurs données. On peut ranger dans cette catégorie la Banque d'Angleterre, la Bundesbank, la Banque nationale Tchèque, la Banque nationale de Hongrie, la Banque de Suède et la Federal Reserve américaine. Ce dernier exemple est intéressant mais atypique. Les données bancaires individuelles, recueillies par la Fed dans un but de supervision des établissements de crédit, sont librement accessibles directement depuis le site de la Fed et peuvent être téléchargées sans aucune formalité. Il s'agit de la banque centrale offrant le plus large accès aux données.

¹ « On montre aussi que la base de données Bankscope ne rend pas compte de façon satisfaisante de l'hétérogénéité des comportements bancaires. En effet, sur plusieurs points, les données issues de Bankscope suggèrent des réponses très différentes de celles obtenues à partir des bases de données plus complètes disponibles dans les banques centrales nationales. » Michael Ehrmann, Leonardo Gambacorta, Jorge Martínez-Pagés, Patrick Sevestre et Andreas Worm. Financial systems and the role of banks in monetary policy transmission in the euro area, Notes d'Études et de Recherche # 93, Nov. 2002.

Kaushik Bhattacharya, dans un document de travail de la Banque des Règlements Internationaux, a également montré que Bankscope souffrait d'un biais de sélection important. How good is the BankScope database? A cross-validation exercise with correction factors for market concentration measures, BIS Working Papers No 133, Sept. 2003.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Les banques sont-elles identifiées dans ces données ?

Olena HAVRYLCHYK

Absolument. Les banques sont précisément identifiées.

D'autres banques centrales offrent aux chercheurs externes un accès aux données moyennant certaines procédures, sur lesquelles je reviendrai un peu plus loin.

En ce qui concerne les données relatives aux emprunteurs, la situation est plus complexe. L'accès aux données ne se fait pas nécessairement par la banque centrale elle-même.

La Banque nationale Tchèque et la Banque nationale de Hongrie offrent l'accès à ces données. La Banque d'Angleterre ne tient aucun registre de crédit. La Bundesbank ne tient pas un registre de crédit mais fournit des informations sur les grands emprunteurs. La Banque de Suède ne tient aucun registre de crédit mais la banque centrale a convaincu deux grandes banques du pays de fournir des données très détaillées sur les emprunteurs, données qui permettent de réaliser des études précises sur le degré de prise de risque des établissements bancaires concernés. Les données sont également mises à la disposition des chercheurs souhaitant travailler sur les thèmes qui intéressent la Banque centrale de Suède.

La dernière colonne indique le nombre d'articles publiés à partir des données fournies par chacune des banques centrales interrogées. Il est frappant de constater le nombre d'articles rédigés à partir des données de la Réserve fédérale (plus de 3 000 articles). Cela tient évidemment en grande partie aux conditions d'accès aux données considérablement plus faciles que dans de nombreux pays.

S'agissant des banques centrales qui offrent un accès aux données bancaires confidentielles, des hétérogénéités apparaissent également. 50 articles ont été publiés par des chercheurs externes à partir de données de la Bundesbank. Un seul article a été publié à partir des données fournies par la Banque de Hongrie car personne ou presque ne sait que ces données sont accessibles. En outre, le pays compte très peu de banques et les études économétriques réalisées à partir de telles données peuvent s'avérer d'un intérêt limité. Cela dit, si toutes ces banques affichent la même volonté de rendre les données accessibles aux chercheurs, la Bundesbank est la seule banque centrale à appliquer une procédure claire et transparente sur le sujet.

On observe des similitudes dans les procédures d'accès à ces données, qui sont plus ou moins formelles. La plupart du temps, les chercheurs travaillent sur ces données dans le cadre de programmes, en tant que chercheurs invités. La procédure est très bien décrite sur le site de la Bundesbank. Pour les autres banques, il faut prendre contact avec la banque centrale pour connaître la procédure. Chaque année, la Banque nationale tchèque émet un appel à propositions ouvert aux chercheurs internes et externes, sans aucune discrimination. La banque centrale énumère un certain nombre de thèmes de recherche qui l'intéresse et sélectionne ensuite les chercheurs dont les travaux lui semblent les plus intéressants. Les thèmes de recherche proposés doivent toujours avoir trait aux missions de la banque centrale, c'est-à-dire la politique monétaire et la stabilité financière.

Lorsque les données sont confidentielles, cette confidentialité peut être assurée de plusieurs façons. Les chercheurs sont presque toujours invités à s'engager à ne pas divulguer les données. Au sein de la Bundesbank, des stations de travail dédiées sont dédiées aux chercheurs externes, sans accès à Internet, afin d'éviter toute transmission extérieure des données. Dans d'autres cas, la procédure est beaucoup plus souple : le chercheur signe seulement une clause de confidentialité. Dans tous les cas, les chercheurs doivent travailler dans les locaux de la banque centrale. Le recours à un co-auteur interne n'est pas toujours imposé mais s'avère souvent utile, notamment pour effectuer des tests de robustesse ou des travaux complémentaires sur les données, ce qui requiert parfois une présence dans la durée. Les banques centrales utilisent parfois des astuces pour attirer des chercheurs externes tout en se conformant

aux règles de confidentialité qu'elles édictent : elles offrent des emplois de court terme. Tel est le cas par exemple de la Banque d'Angleterre et de la Banque nationale de Hongrie.

D'autres banques centrales n'offrent aucun accès ou un accès très limité aux données confidentielles. Les banques nationales de Pologne et de Suisse n'offrent aucun accès à ces données. Les banques centrales d'Italie et d'Espagne présentent un cas intéressant dans la mesure où le registre de crédit qu'elles tiennent contient de nombreuses informations utiles aux chercheurs. De nombreux articles élaborés à partir de ces données sont co-signés par des chercheurs internes et externes, le chercheur interne ayant accès aux données confidentielles, tandis que le chercheur externe travaille dessus sans y accéder directement. On constate même que des équipes de chercheurs de ces banques centrales se spécialisent pour travailler sur les données bancaires issues du registre de crédit. La Banque de Finlande ne propose pas une procédure formelle d'accès aux données mais m'a indiqué que personne n'avait encore demandé l'accès à ses données.

En ce qui concerne la Banque de France, je n'ai reçu la réponse à mon enquête qu'à la veille de la présente réunion et je n'ai pas pu ouvrir le lien allant vers la page décrivant la procédure.

En conclusion, il apparaît que l'accès aux données bancaires varie largement d'un pays à l'autre. D'une manière générale, cet accès s'avère de plus en plus facile. À titre d'illustration, la Banque nationale de Belgique envisage d'accorder aux chercheurs externes l'accès à son registre de crédit. De son côté, le gouvernement britannique souhaite proposer une nouvelle législation en vue de faciliter l'accès aux données confidentielles. On peut donc avoir bon espoir de voir rapidement les autres banques centrales offrir un accès plus large à leurs données bancaires individuelles.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je précise que ce travail a fait l'objet de la rédaction d'un document en anglais, car les banques centrales que vous avez contactées souhaitent aussi disposer d'un panorama global. Ce document aura vocation à circuler au sein des banques centrales, du moins dans l'Euro-système, pour susciter des discussions.

Je retiens que si plus de 3 000 études ont été réalisées à partir des données de la Fed, seule une centaine d'études ont été réalisées sur le système bancaire européen, principalement allemand, et une poignée seulement sur le système bancaire français. Aucune raison de fond ne me semble justifier un tel écart.

- Le dispositif de la Banque de France pour l'accès aux données individuelles

Renaud LACROIX, Banque de France, Direction générale des statistiques

Je suis directeur de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage statistique au sein de la Direction générale des statistiques de la Banque de France.

Une nouvelle procédure a été mise en place à l'initiative de la Direction générale des statistiques afin de fournir des informations aux chercheurs. Commençons par un constat que nous partageons certainement tous : les données microéconomiques sont de plus en plus nécessaires aux travaux des chercheurs et aux réflexions sur le système financier, plus encore depuis la crise financière. La Banque de France s'inscrit dans cette tendance et entend développer la mise à disposition des données individuelles qu'elle produit, dans le respect du cadre juridique qui entoure ces données, et sous contrainte budgétaire. Les moyens financiers qui nous sont alloués sont en effet chèrement comptés et il s'agit d'un aspect important pour les aspects opérationnels de la procédure.

L'approche retenue par la Banque de France vise à concilier trois objectifs :

- s'ouvrir progressivement aux chercheurs ;
- ne pas prendre de risques juridiques ;
- limiter les coûts.

Avant 2012, il n'existait aucune procédure pour l'accès aux données. Les demandes parvenaient au sein des services et certaines d'entre elles étaient satisfaites.

Depuis 2012, à l'initiative de la Direction générale des statistiques, une procédure unifiée a été mise en place pour instruire les demandes d'accès aux données individuelles de la banque (ménages, entreprises non financières, institutions financières). Cette procédure vise à instaurer une égalité de traitement entre les demandes des chercheurs, internes et externes, et à garantir la transparence du processus. C'est la raison pour laquelle les chercheurs internes, logés pour l'essentiel au sein de la Direction générale des études et des relations internationales doivent soumettre une demande d'accès lorsqu'ils veulent utiliser des données. Cette procédure n'est pas applicable aux données gérées par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) qui relèvent d'un régime juridique spécifique. À ce propos, la position officielle de l'ACPR est de considérer que les données qu'elle gère ne sont pas utilisables dans le cadre de travaux de recherche conduits par des équipes de recherche externes.

Du point de vue de la procédure elle-même, l'examen des demandes est collégial. Il s'opère dans le cadre d'une instance (le Secrétariat des demandes d'accès aux données statistiques) mise en place par les Gouverneurs en 2012 et présidée par le Directeur général des statistiques. Y siègent également les représentants des autres producteurs de la Banque de France ainsi que le Directeur des services juridiques. Dans un souci de transparence, dès lors que le Secrétariat a été saisi, une information est communiquée au demandeur pour lui indiquer le délai d'instruction de la demande. En cas d'avis favorable par le Secrétariat (ce qui fut le cas jusqu'à présent pour l'ensemble des demandes examinées), un délai maximum de communication des données est notifié au demandeur.

Le point d'entrée est constitué par une adresse mail (DGS-DIMOS-acces-donnees-ut@banque-france.fr) qui permet de déposer des demandes et d'enclencher le cycle d'instruction de ces demandes. L'instruction d'une demande prend du temps, puisqu'il faut échanger avec les services producteurs afin de bien délimiter le périmètre de la demande. Puis un formulaire doit être rempli, en décrivant avec précision l'objet de la recherche et la composition de l'équipe de recherche. C'est ce formulaire qui permet ensuite au Secrétariat de juger du sérieux du projet et de la solidité de l'équipe de recherche. Un engagement de confidentialité doit aussi être signé par chaque membre de l'équipe de recherche, que ces membres soient internes ou externes à la Banque de France.

Sur le plan juridique, les données collectées dans le cadre des statistiques transmises à l'Euro-système relèvent du règlement européen n°2533/98 modifié en 2009. Ce règlement autorise la transmission de données confidentielles pour des besoins de recherche. Il existe donc une problématique liée à l'identification des déclarants, qui ne doit pas être possible. Les codes identifiants des banques sont donc rendus anonymes. Il existe toutefois une problématique spécifique liée à la forte concentration du secteur bancaire : dans certains cas, des croisements de données permettent d'identifier de façon indirecte un établissement. Dans de tels cas, avec l'accord des services juridiques de la Banque de France, nous apprécions les possibilités d'identification indirecte et nous procédons éventuellement à une anonymisation additionnelle qui empêchera cette identification.

D'autres données individuelles sont collectées par la Banque de France dans le cadre de ses missions. Elles visent à améliorer et à assurer le suivi de la mise en œuvre de sa politique. Le cadre est alors celui de la loi de juin 1951. Lorsque les bases de données ont fait l'objet d'un label du Cnis, la demande doit passer devant le comité du secret, dont l'avis est ensuite pris en considération par le Secrétariat au moment de sa délibération. Une base de données ayant reçu un label du Cnis est actuellement très demandée par les chercheurs, l'enquête ECIS (enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services). Elle a fait l'objet de plusieurs mises à disposition au cours des mois qui viennent de s'écouler. Lorsque l'avis du Secrétariat est favorable, les données sont anonymisées et l'on veille à éliminer les situations triviales dans lesquelles une identification indirecte serait possible.

Cette procédure est jeune (2012). La prise en charge est effectuée par la Direction générale des statistiques qui assure l'instruction puis le traitement de ces demandes, en coordination avec les différents services producteurs de la Banque. À ce jour, 12 demandes de chercheurs internes et externes ont été traitées depuis le début de l'année 2012. Le délai de traitement varie entre 4 et 7 mois, même si certaines demandes ont pu nécessiter davantage de temps.

Les coûts constituent un aspect important dans le contexte budgétaire très contraint que nous connaissons tous. Il faut instruire les dossiers, c'est-à-dire entamer un dialogue avec les chercheurs afin de circonscrire leur demande, qui doit être aussi complète et aussi intelligible que possible pour permettre au Secrétariat de délibérer efficacement. Puis s'ouvre une phase d'échanges avec les services producteurs, qui devront, dans certains cas, s'assurer de la possibilité de réponse à la demande. Ces échanges peuvent prendre du temps. Il peut arriver que les données individuelles demandées n'aient pas été produites par le service producteur, pour diverses raisons. On évalue alors avec le service producteur la capacité à produire les données demandées afin de satisfaire, autant que faire se peut, la demande des chercheurs.

Enfin, l'anonymisation des données peut constituer un aspect complexe.

Pour des raisons de maîtrise de la sécurité, nous ne souhaitons pas gérer l'anonymisation par des tables de passage et investissons dans des techniques plus efficaces (fonctions de « hachage ») pour la gestion des identifiants cryptés.

Ensuite, l'identification indirecte peut être difficile à mettre en œuvre car les techniques utilisées sont contingentes aux données traitées et aux possibilités, par recoupement d'informations, de parvenir à l'identification indirecte d'une banque ou d'une entreprise.

Jusqu'à présent, le service était gratuit : la Banque de France ne facturait aucun coût aux chercheurs. Cette situation pourrait évoluer à l'avenir, compte tenu de l'obligation de facturation de prestations qui nous a été rappelée par la Cour des Comptes. Ce sujet sera donc étudié avec le plus grand soin.

Un sujet connexe au thème de cette présentation me semble important à porter à votre connaissance. On oppose souvent les données individuelles et les données agrégées. La Direction générale des statistiques améliore la diffusion des statistiques produites sur le site de la Banque de France en diffusant un niveau de détail qui n'était pas, jusqu'à ce jour, public. J'en donnerai deux exemples. Le premier concerne les enquêtes de conjoncture. La publication du niveau 5 de la NAF des résultats de cette enquête est accessible sur notre site. Le deuxième exemple porte sur le crédit à la consommation (données de taux d'intérêt et parts de marché par catégorie de banque).

Pour témoigner de cet effort d'enrichissement de nos séries publiques *via* Internet, signalons que lors de l'ouverture de notre portail statistique (Webstat) rénové, en juin 2011, nous avons mis en ligne environ 3 000 séries. Nous en sommes aujourd'hui à 11 000 séries, et poursuivons un programme soutenu d'enrichissement des séries statistiques mises à disposition du public.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Il est heureux de constater que ces données sont de plus en plus accessibles. Quelle publicité donnez-vous à cette nouvelle procédure, qui est encore très peu connue des chercheurs (dont nous déplorons régulièrement la participation relativement faible aux travaux du Cnis) ? Serait-il envisageable que figurent, sur votre site Internet, les conditions d'accès à ces données ? Serait-il même envisageable qu'une présentation ait lieu lors du colloque sur les thématiques bancaires organisé par l'Association Française de Sciences Economiques ou le Groupe de Recherche Monnaie-Banque-Finance du CNRS ?

Michel BOUTILLIER, université Paris X Nanterre

Je constate un petit décalage entre les deux premières interventions, pour une raison simple : l'ACPR se trouve en dehors du périmètre évoqué par la deuxième intervention. La demande d'accès aux données bancaires individuelles se trouve ainsi écartée, pour des raisons institutionnelles et du fait de l'extra-territorialité de l'Autorité de contrôle prudentiel, qui est dans la « nébuleuse » de la Banque de France. On peut le regretter, car ceci fixe une limite à l'exercice présenté.

Les évolutions qu'a présentées Renaud vont dans le bon sens, du point de vue de l'intérêt général : la réponse aux demandes des chercheurs va dans le sens de l'intérêt général, dès lors que ces données sont rendues utilisables pour des travaux qui alimentent, de près ou de loin, le débat public.

Si rigoureuses soient-elles, les procédures restent des procédures. Faire des demandes au père Noël, lorsqu'on ne sait pas ce qui se trouve dans sa hotte, génère à la fois des incertitudes et un certain découragement. La montée en puissance très bien illustrée par le dernier graphique va plutôt dans le sens d'une utilisation plus fréquente de données. Elle favorise surtout une meilleure utilisation des données bancaires. La deuxième procédure, prévoyant la mise à disposition de données sans formulaire, me semble plus prometteuse.

Anne-Laure DELATTE, université de Nanterre-CNRS

Je voudrais livrer un témoignage de chercheur plutôt qu'une interrogation. J'essaie en ce moment d'établir les données de levier bancaire au plan européen. Il m'a fallu plus de trois jours pour collecter les données de créances et de dépôt depuis 1980 pour l'ensemble des pays de la zone euro. Quatre ou cinq minutes m'ont été nécessaires en ce qui concerne les Etats-Unis. Ceci illustre bien la difficulté d'accès aux données européennes. Il ne s'agit même pas de données individuelles mais de données agrégées pour chaque pays. Il est vrai que le passage à l'euro crée une difficulté supplémentaire puisqu'il faut récupérer les données établies dans les devises antérieures et calculer les taux de change. Il est extrêmement étonnant que ce travail ne soit pas déjà effectué.

De ce fait, une stratégie de contournement se développe au plan académique. Nous utilisons des « proxis », c'est-à-dire des données approximatives. Ainsi, pour approximer le levier des banques françaises, on retiendra une agrégation du prix des actions des banques françaises sur la même période, car il existe une corrélation théorique entre le levier et le niveau des actions. Le prix des actions est accessible sur différentes bases de données et assez aisé à obtenir. Nous n'avons pas parlé, par ailleurs, des données relatives aux marchés financiers. Ces données sont accessibles mais coûtent très cher. Globalement, la situation n'est donc pas du tout satisfaisante.

Maurice AUMAGE, Association pour la participation des salariés par l'actionariat

L'étude présentée concernant l'accès aux données des banques centrales me paraît tout à fait intéressante. Certaines banques centrales ne fournissent aucune donnée. C'est ce qu'on appelle les paradis fiscaux. Il serait intéressant de comparer ces différentes banques pour mettre en évidence leur « taux de rejet » face à toutes les demandes d'information qui leur sont adressées. Si l'on interroge la Banque d'Angleterre, par exemple, peut-on avoir accès aux informations concernant les banques situées à Gibraltar et dans l'île de Man ? Par ailleurs, les accords de Bâle III demandent aux banques de fournir des informations mais me semblent en panne de ce point de vue.

Clémentine GALLES, Société Générale

Même sans avoir accès à des données individuelles ou bancaires, il existe un intérêt, du côté de la recherche privée, pour un accès plus ample à l'information relative aux crédits (types de risques, aux types de maturité, etc.). Nous ne pouvons donc qu'être favorables à davantage de transparence.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Aux États-Unis, les banques disposent aussi d'informations sur les autres banques, ne serait-ce que pour jauger leur solvabilité. Cela ne concerne donc évidemment pas seulement la communauté des chercheurs.

1.2. Que sait-on des transactions boursières aujourd'hui ?

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Les marchés sont aujourd'hui extrêmement fragmentés et de nombreuses rumeurs circulent autour de leur fonctionnement, qui paraît de plus en plus mal connu. On entend dire parfois que le délai moyen de détention d'une action se mesure désormais en minutes, avec des taux de rotation extrêmement élevés. Que sait-on finalement des données de marché ? Il est très difficile d'obtenir des interlocuteurs qui soient à même de traiter ces questions et nous avons fait appel à un fournisseur de données privées, l'IODS, qui propose, *via* un abonnement, d'accéder à des données de marché. Dominique Leblanc, conseiller du Président d'IODS, va nous éclairer sur ces aspects.

Dominique LEBLANC, IODS (Insead OEE Data Services)

IODS (Insead OEE Data Services) est en effet une organisation privée. L'OEE, Observatoire de l'épargne européenne, présidé par Jacques de Larosière, est une association regroupant un certain nombre de banques, d'acteurs de marché et d'assureurs en vue de la production d'études.

Deux idées essentielles ont présidé à la création d'IODS en décembre 2010. Il existait le modèle de l'université de Wharton, aux Etats-Unis. Cette université a créé à partir de son département « finances » un organisme qui alimente environ 250 universités et notamment toutes les grandes universités nord-américaines avec des données essentiellement nord-américaines. Un certain nombre de chercheurs ont ainsi travaillé prioritairement sur des données américaines et non européennes.

Un autre constat a trait au coût de l'accès aux données pour les organismes de recherche. Les clients des producteurs de données sont essentiellement les banques et les opérateurs de marché, qui disposent de ressources financières significatives. Les chercheurs académiques, eux, n'ont pas d'argent et posent de nombreuses questions, ce qui conduit souvent les fournisseurs de données à négliger cette clientèle potentielle. C'est pourquoi nous avons travaillé à ces fournisseurs de données de nous adresser à cette clientèle, pourvu qu'ils acceptent de nous consentir des prix préférentiels afin que nous puissions mettre à la disposition de cette cible nouvelle des données à un coût moins élevé que celui constaté habituellement.

Cette idée a été développée dans le cadre du pôle de compétitivité Finances-Innovation, en regroupant plusieurs acteurs (Insead, OEE, Caisse des Dépôts, CNRS) ainsi que deux acteurs privés, Viel (courtier interbancaire) et IFA, petite société d'études dont je m'occupe. Les cibles du projet sont la recherche et l'enseignement, avec un objectif : regrouper, retraiter, structurer et mettre à la disposition d'acteurs qui le souhaitent le plus grand nombre possible de données ainsi que des services associés.

Les données visées sont des données de marché, c'est-à-dire naturellement les données relatives aux actions (cours, opérations sur titres, caractéristiques, indices) françaises, européennes, mondiales, chinoises, ainsi que les matières premières et un certain nombre d'instruments de marché. Ce n'est pas le territoire unique d'IODS. Nous traitons aussi la finance de marché et la finance d'entreprise, en vertu d'un accord passé avec Dun & Bradstreet, qui nous fournit l'accès aux comptes de plusieurs centaines de milliers d'entreprises, avec un historique assez long. Cet opérateur constitue avec Compass la référence en la matière. Nous disposons aussi de données sur les produits financiers, en particulier les OPCVM, les warrants, les *hedge funds*, les SCPI et les certificats. Nous recevons de nombreuses demandes en ce qui concerne les *hedge funds* mais ceux-ci demeurent un territoire particulièrement opaque. À partir de ce qui se pratiquait à l'OEE, nous disposons également de données sur les produits d'épargne et de crédit pour un grand nombre de pays européens. En matière d'épargne en particulier, nous disposons d'un certain nombre de données de référence. Enfin, nous avons développé un indice patrimonial qui se distingue par son système de pondération, basé sur l'allocation d'actifs des gérants et non sur la capitalisation ou sur les flottants. Cet indice rénove ainsi l'approche de la performance de gestion en matière d'épargne.

Notre offre de services comporte plusieurs volets, qui vont du traitement de données existantes chez un client à la création d'indices personnalisés en passant par la création de base de données *ad hoc* et l'offre

de données personnalisées. Nous discutons également avec les bourses. Lorsque nous prenons en charge le problème d'un chercheur, nous parvenons généralement à lui apporter une réponse.

IODS est une initiative française, dont les clients sont essentiellement hexagonaux, de même que pour la prospection. Nous souhaitons rapidement donner une dimension européenne à l'organisme, qui compte aujourd'hui 30 abonnés. Chacun d'eux paie environ 5 000 euros par an pour l'accès à un certain nombre de bases de données. Nous souhaitons atteindre une centaine de laboratoires ou établissements abonnés d'ici trois ans, ce qui serait un peu supérieur à notre point mort. Nous avons été bien aidés dans notre développement par le crédit d'impôt-recherche et par une subvention du ministère des finances. Alors que nous ne nous y attendions pas, ce sont plutôt des petites écoles qui nous ont passé commande jusqu'à présent. Les grandes écoles, qui accèdent directement à Bloomberg, Reuters ou Wharton, ressentent finalement moins que d'autres la nécessité de s'équiper d'un instrument tel que celui que nous proposons. La présence de l'Insead s'explique essentiellement par le fait que cet établissement était présent dès le départ dans le projet.

Les données de marché sont nécessaires dans de nombreux domaines de la recherche. Il faut cependant souligner des faits nouveaux, notamment l'impact de la réglementation, avec la directive MIFID, qui a conduit à une fragmentation des marchés, avec l'apparition, à côté des bourses traditionnelles, d'un certain nombre de plates-formes et de « *dark pools* », rendant plus difficile la consolidation de données de marché pour un produit donné. La montée du trading à haute fréquence, qui fait exploser les volumes, constitue une autre évolution marquante du secteur. S'y ajoute la quasi-absence de données à haute fréquence, puisque la plupart des données ont été conçues pour une collecte quotidienne. Enfin, le développement du trading algorithmique modifie la problématique sur un certain nombre de marchés.

De nouvelles contraintes se font jour parallèlement. Les bases de données sont devenues volumineuses. Les historiques ne sont pas toujours aisés à trouver. L'électronisation des marchés remonte aux années 90 et toute recherche antérieure à cette date rend les choses beaucoup plus compliquées. Un programme Equipex, conduit au titre des investissements d'avenir, s'efforce de collecter les données relatives aux actions à partir de 1800. La plupart des historiques remontent néanmoins à la fin des années 80 et au début des années 90.

Pour autant, certaines évolutions peuvent aussi apparaître comme des opportunités. Les bourses vendent très cher les données relatives aux transactions qui ont eu lieu au cours des quinze minutes précédentes, toutes les données plus anciennes ayant une faible valeur marchande, ce qui les rend plus accessibles. La qualité des données fournies par les marchés a augmenté. Les bourses se sont en effet aperçues qu'il y avait là une source de revenus, ce qui les a poussées à investir dans les départements « données de marché ». Elles ont également constaté que le trading algorithmique nécessitait de fournir des environnements de simulation, compte tenu de la survenue d'un certain nombre d'accidents. C'est désormais une obligation réglementaire et les producteurs de données se sont équipés en conséquence.

Nous travaillons beaucoup avec Eurofidai, unité du CNRS issue de l'université de Grenoble, qui a débuté son travail sur une base de données développée en partenariat avec Euronext, de 1977 à 2011. Eurofidai avait une composante « Intraday » (haute fréquence) qui n'existe plus aujourd'hui. On y trouve aujourd'hui la base AFFI (actions françaises) et des indices factoriels comme Fama-French. Les cours de change ne constituent pas la spécialité d'Eurofidai mais celui-ci dispose d'une offre en la matière, même s'il vaut mieux se tourner, pour ce type de données, vers Reuters et Bloomberg. Il n'en est pas de même pour les opérations sur titres, car Eurofidai a récupéré ces données auprès du fournisseur de données de la bourse suisse. C'est ce que l'on fait de mieux en termes de qualité et de précision, pour les caractéristiques des titres et des opérations financières, avec une véritable dimension européenne (près de 30 pays européens couverts). Dans le cadre du programme Equipex, nous sommes en train de développer une base de données Intraday avec l'ensemble du carnet d'ordres, sur la base de données collectées directement auprès des bourses. À la différence des vendeurs de données qui effectuent des manipulations détériorant la qualité de la donnée (en passant par exemple de la microseconde à la seconde), nous allons développer à Londres, Paris et Francfort une véritable base de données « Intraday ». Cela devrait ouvrir le jeu considérablement dans ce domaine.

FactSet, opérateur de même que Reuters et Bloomberg, présente deux caractéristiques intéressantes, notamment les « Estimates », c'est-à-dire toutes les données provenant des analystes financiers (ce que

l'on appelle le « consensus »), tant les résultats et leur historique que des estimations de perspectives de résultats. Ownership est une base de données d'actionnariat (essentiellement institutionnel), sur une base déclarative. Ces données présentent une vraie qualité et il s'agit d'un des produits qui intéressent le plus les établissements d'enseignement.

L'équipe IODS, d'une dizaine de personnes, compte deux Chinois et nous avons accès aux données des bourses de Shanghai et de Shenzhen. Elles représentent ce qui se fait de mieux en Europe.

En ce qui concerne les données obligataires, nous avons un fournisseur qui nous transmet des données comportant les caractéristiques des OST, avec quelques données de prix. Nous avons passé un accord avec un fournisseur britannique à ce sujet.

Nous proposons cet accès grâce à un prix négocié que nous obtenons, préférentiel au prix public. Nous nous répartissons le produit de la vente selon une clé variable en fonction des bases de données.

Le marché obligataire, qui n'est pas régulé, est difficile à approcher. Les données de prix et de quantités sont difficiles à obtenir et MTS est la principale plate-forme (d'origine italienne) dans cette activité. Elle représente environ un tiers des investisseurs institutionnels, c'est-à-dire un échantillon tout à fait significatif.

Barchart est un fournisseur de référence dans les matières premières et les *commodities*. Enfin, ETP occupe la même position pour les warrants et certificats. En matière de produits financiers, nous avons aussi les données relatives aux OPCVM.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

On ne peut qu'être frappé par la profusion de données relatives aux marchés financiers. C'est même ce qui nous inquiète, car on peut se sentir « noyé » dans une telle masse de données.

On a beaucoup parlé de la crise financière. Depuis celle-ci, les marchés continuent d'évoluer à une vitesse incroyable. On entend souvent parler du trading haute fréquence, sans toujours comprendre de quoi il s'agit. Ce sont des actes passés à la nanoseconde, ce qui signifie qu'un million de transactions sont effectuées pendant le temps d'un clin d'œil. Il existe une dizaine d'études sur le trading à haute fréquence, qui concluent à l'innocuité de celui-ci. Toutes ces études sont financées par des organismes de trading à haute fréquence, car il s'agit des seuls établissements ayant accès à ces données. C'est pourquoi la question de cet accès aux données devient un enjeu public. Certains producteurs de données, qui collectent et centralisent les données, jouent un rôle de facilitateur. J'ai demandé à Carine Romey, de l'AMF, d'intervenir afin de nous fournir son sentiment personnel. Comment l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) gère-t-elle ces nouvelles formes de trading ?

Carine ROMEY

Le HFT (*high frequency trading*, ou trading haute fréquence) brouille effectivement les carnets d'ordres et nous avons beaucoup de travail pour identifier ces transactions. L'AMF est très préoccupée par ces nouvelles formes d'organisation et ces nouvelles stratégies. Elle n'a pas la capacité, en temps ou sur le plan des moyens intellectuels, de favoriser cette connaissance académique. C'est pourquoi elle a conclu un contrat de coopération avec Eurofidai en vue de créer une base financière européenne à haute fréquence (projet BEDOFIH). Les ordres seront anonymisés et mis à la disposition des chercheurs, par l'intermédiaire de cette base, moyennant des accords de coopération entre les chercheurs et l'AMF. Des garanties seront définies en matière de confidentialité des données. Nous aurons également une connaissance des projets conduits. Cela me paraît une grande avancée pour un régulateur comme l'AMF, sachant que le coût du traitement et de l'anonymisation des données constitue un véritable problème budgétaire (ce que la Cour des Comptes nous rappelle régulièrement). Cet accord a été signé au mois d'août dernier.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

En d'autres termes, l'AMF va diffuser des données *via* Eurofidai.

Carine ROMÉY

Absolument.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Si j'ai bien compris, il s'agit de données que vous aurez collectées auprès des principaux marchés réglementés.

Carine ROMÉY

Il s'agit des données à partir desquelles travaille l'AMF. Celle-ci est alimentée (à titre gratuit, du fait de sa qualité de régulateur) par des données d'Euronext sur les transactions et les ordres de bourse passés. Elle dispose aussi d'un système de reporting auprès des PSI (prestataires de services d'investissement), plus précisément sur une amélioration du marché de gré à gré OTC (dérivés, etc.). Nous disposons d'autres sources de données pour le règlement-livraison, *via* Clearnet et LCH. Nous avons de nombreuses données de marché qui ne sont pas exploitées par les diffuseurs car ce sont des données individuelles qui posent des problèmes de confidentialité.

Au sein de l'AMF, certains métiers surveillent les marchés et ont bien évidemment accès à ces données confidentielles ; d'autres métiers, tels que les études, seraient intéressés à recevoir ces données mais n'ont pas accès à cette deuxième catégorie de données, pour des raisons de confidentialité. Nous sommes abonnés à des diffuseurs externes tels que Bloomberg, Reuters Datastream, etc. Les problématiques des chercheurs sont donc identiques au sein des organisations comme la nôtre où l'exploitation de ces données à des fins d'études n'est pas possible, parfois même en interne des organisations.

Dominique LEBLANC, IODS

L'exemple de l'AMF montre que l'on est en train de résoudre le problème du trading haute fréquence. On voit se dessiner les solutions. En revanche, le problème de la consolidation des données n'est pas du tout traité. Les opérateurs travaillent à la nanoseconde ou à la microseconde mais ils sélectionnent aussi la meilleure offre en fonction des plates-formes. La difficulté consiste donc à reconsolider sur l'ensemble des plates-formes le trading pour un instrument particulier.

Carine ROMÉY

Nous ne sommes pas au degré zéro de ce point de vue. Dès février 2014, nous aurons accès aux reporting de toutes les transactions OTC, ce qui constituera une avancée très importante. Avec la directive MIFID, c'est-à-dire la réglementation qui améliore la transparence des données avant et après la transaction, des évolutions très importantes ont eu lieu. Le régulateur de marché et le régulateur prudentiel favorisent la transparence de toutes ces transactions. Nous nous sommes rendu compte qu'on ne pouvait obtenir une vision consolidée de tous ces éléments. On sait néanmoins reconstituer les carnets d'ordres, puisque toutes les plates-formes doivent nous transmettre leurs transactions dès lors qu'elles impliquent un PSI (prestataire de services d'investissement) français ou si elles agissent dans le périmètre de l'AMF (qui inclut tous les titres listés sur Euronext Paris) et si l'AMF est compétente. Dès lors que l'AMF est compétente pour un titre donné (ce qui suppose que celui-ci soit le plus liquide sur le marché), la plate-forme doit reporter à l'AMF toutes ses transactions. Nous travaillons donc, à l'image des Américains, à une consolidation au niveau européen de toutes ces données. La création des conditions nécessaires à

cette consolidation constitue en large partie le travail de l'AMF et de l'ESMA (European Securities and Markets Authority – Autorité européenne des marchés financiers). Lorsque cette consolidation sera effectuée, nous pourrions parler de la diffusion de ces informations. Nous n'en sommes pas encore là mais ces aspects progressent de manière très significative depuis deux ou trois ans.

Anne-Laure DELATTE, université de Nanterre-CNRS

Nous avons là l'illustration de la tension qui existe entre l'innovation sur les marchés financiers et la surveillance. Je constate en effet les progrès importants réalisés depuis deux ou trois ans. Je travaille actuellement sur les produits structurés européens et les indices de CDS, qui sont sans doute à l'origine de problèmes durant la crise européenne. Lorsque nous disposerons des données, cela sera trop tard puisque ces produits n'existeront plus. Je n'ai pas de solution. Il faut cependant souligner cette tension entre l'innovation financière, qui est extrêmement rapide, et le temps nécessaire pour la production des données.

Carine ROMÉY

C'est effectivement la réalité. Les régulateurs organisent des comités de risque systémique. La surveillance de marché n'intervient pas en temps réel. Telle n'est pas notre mission. Nous n'en sommes pas encore au trading haute fréquence pour des raisons qui ont trait à nos missions. Ces problèmes sont traités dans d'autres instances de coopération européenne et internationale, où l'on s'efforce de définir, à travers de nombreux groupes de travail, des indicateurs de risque avancés. L'AMF participe activement à ces efforts. En ce qui concerne les CDS, nous disposons des données de la DTCC (Depository Trust & Clearing Corporation) et de quelques données provenant des PSI européens. Nous négocions aussi avec les plus grands diffuseurs de CDS.

Anne-Laure DELATTE

Même Bloomberg ne dispose pas de ces données.

Carine ROMÉY

Bloomberg disposait de ces données mais n'a pas le droit de les diffuser. Il existe déjà une problématique importante sur le prix de référence du CDS. J'espère que les régulateurs parviendront à définir un prix de référence et le communiqueront gratuitement au marché.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Malgré l'optimisme affiché, et même si les progrès décrits sont réels en termes de transparence, il me semble que la situation n'a jamais été aussi défavorable et ne fait qu'empirer. Les progrès sont tels, du côté de la finance, comme cela a été souligné, que l'on n'arrive pas à suivre.

Carine ROMÉY

Sur les marchés « actions », nous parvenons aujourd'hui à être en phase avec le marché.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Ce ne sont pas ces marchés qui posent problème.

Carine ROMÉY

C'est vrai. La nouvelle directive MIFID a été revisitée en raison de difficultés liées notamment à l'explosion des *dark pools*, c'est-à-dire les poches d'opacité qui étaient exemptées de transparence avant les

transactions. Ces acteurs se servaient d'un prix importé par les autres plates-formes. Nous les avons exemptés car ils n'apportaient rien à l'élaboration du prix. C'était une erreur, car ces acteurs se sont multipliés. Nous devons aujourd'hui les réguler de nouveau. Nous avons créé des statuts permettant d'avoir une certaine souplesse tout en assurant un certain niveau de reporting. Le marché *over-the-counter* (OTC) ne constitue pas une « boîte noire », du moins pour les actions, mis à part les quelques courtiers « *Broker cross network* », qui ne représenteraient que 5 % du marché.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Peut-on s'attendre, à court terme, à voir des publications à partir de données agrégées ? Quelle est, par exemple, la part des actions du CAC40 traitées sur Euronext ?

Carine ROMÉY

Le marché réglementé d'Euronext et les plateformes régulées (de type MTF) représentent au total environ la moitié du marché.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

En 2000, 100 % des actions étaient traitées sur Euronext. La situation était plus simple. Est-il envisageable qu'une publication fasse régulièrement l'état des lieux ?

Carine ROMÉY

Certains diffuseurs le font gratuitement. Reuters publie l'Equity Share Markets Reports, qui fournit cette information en ligne, gratuitement, pour tous les indices et tous les pays européens, en précisant la part de chaque type de plate-forme. Il s'agit d'une information gratuite et très intéressante. Nous avons beaucoup discuté avec ces acteurs et leurs données sont cohérentes avec celles que nous diffusons. Il s'agit de données fiables.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Merci beaucoup pour ces éclairages.

2. L'épargne salariale

2.1. Les besoins en matière de connaissance statistique de l'épargne salariale (CFDT)

Dominique DROUET, CFDT

Les objectifs de la CFDT, dans toute négociation, visent à obtenir une couverture la plus étendue possible au bénéfice des salariés. Nous cherchons également à vérifier l'effectivité des accords signés (ce qui implique de pouvoir contrôler leur mise en œuvre) et l'équité dans leur application aux salariés. Les données de la Dares sont très intéressantes mais nous souhaitons, le plus souvent possible, des détails supplémentaires. Tel est l'objet de cette intervention.

S'agissant de l'épargne salariale, nous souhaiterions connaître la clé de répartition de l'intéressement et de la participation. Nous nous interrogeons également quant à l'existence d'une proportionnalité éventuelle entre l'intéressement et la participation d'une part, le niveau de salaire ou l'ancienneté du salarié d'autre part.

Nous souhaitons mieux connaître les critères de l'intéressement (performance financière, performance de production, performance de développement durable ?). Nous défendons, pour notre part, le principe selon lequel l'intéressement serait basé sur des critères non financiers. C'est pourquoi nous souhaitons

connaître la proportion de critères financiers ou d'autres natures dans les accords signés et mis en œuvre. L'intéressement pourrait par exemple être basé sur la diminution de la consommation de fournitures consommables. Il existe des critères originaux dans certains accords et il serait intéressant d'en prendre la mesure et savoir s'ils peuvent être reproduits dans les entreprises.

Nous souhaiterions obtenir une vision des dispositifs d'épargne salariale par secteur d'activité, avec des indications sur les groupes et les effectifs concernés. Les statistiques fournies par la Dares en juillet 2009, sur la base de données de 2007, fournissaient des informations très intéressantes à ce sujet.

L'abondement constitue un autre motif d'interrogation : est-il inversement proportionnel au salaire et les catégories de salariés les moins qualifiées sont-elles favorisées pour leur permettre d'accéder à une épargne (qui est souvent la seule dont ils disposent) ? L'abondement d'amorçage est-il motivant ? En d'autres termes, les fonds versés par l'employeur ont-ils un effet d'incitation sur les salariés ? Enfin, produit-il plus d'épargne de la part des salariés et cet effet dynamisant est-il identique pour l'ensemble des salariés ?

En ce qui concerne le déblocage, nous souhaiterions mieux connaître l'utilisation des différentes possibilités de déblocages.

La loi prévoit neuf cas de déblocage (cinq pour le PERCO) et nous souhaiterions savoir quels sont les cas les plus utilisés. Il conviendrait également d'apprécier la pertinence de ces motifs de déblocage compte tenu de la situation des salariés, sans s'interdire la possibilité de les revoir le cas échéant. Nous souhaiterions savoir quel est le motif de déblocage le plus utilisé au terme de la période de blocage de cinq ans. Nous souhaiterions également connaître les raisons du déblocage anticipé afin d'éclairer la situation des salariés dans l'entreprise.

Nous souhaiterions mieux identifier le surcroît de masse salariale apporté par l'épargne salariale. L'épargne salariale repose sur des critères financiers ou d'une autre nature et nous souhaiterions savoir quelle est l'influence de l'épargne salariale sur la masse salariale. Nous nous interrogeons aussi sur l'impact de l'épargne salariale en termes d'évolution des salaires : l'épargne salariale a-t-elle des conséquences supplémentaires en termes d'évolution de salaires ?

Nous ne connaissons pas le nombre de salariés ou d'entreprises, cotées ou non, bénéficiant d'un dispositif actionnarial. Il nous semblerait intéressant de disposer de cette information, notamment pour les entreprises moyennes.

En termes de secteur d'activité, il nous manque les secteurs agricoles, les secteurs non marchands et celui de la fonction publique, alors qu'il y existe des accords d'intéressement. S'agissant du nombre de salariés bénéficiant de dispositifs d'épargne salariale, nous disposons de données mais nous constatons un décalage entre les chiffres fournis par la Dares (selon lesquels 3,1 millions de salariés bénéficiaient d'un PEE en 2010) et ceux de l'AFG, qui mettent en avant le chiffre de 12 millions de bénéficiaires. Nous estimons pour notre part que 7 à 8 millions de salariés bénéficient d'un dispositif d'épargne salariale mais nous souhaiterions connaître le nombre de salariés qui disposent d'au moins un produit d'épargne (actionnariat salarié, intéressement, participation placée dans un fonds). Les chiffres de l'AFG comptabilisent plusieurs fois le même individu dès lors que celui-ci a des fonds répartis entre plusieurs supports.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Il me semble que les publications de la Dares fournissent des réponses à nombre de questions que vous avez soulevées. Karl Even va nous dire plus précisément ce qu'il en est.

2.2. Participation, intéressement et épargne salariale : les statistiques existantes ou en projet

Karl EVEN, Dares

La présentation qui va suivre répond effectivement à un certain nombre des questions posées. L'épargne salariale inclut des instruments de rémunération des salariés (compléments de salaire) qui sont généralement liés aux bénéfices de l'entreprise. Ils procurent une rémunération qui n'est pas toujours immédiatement disponible pour le salarié. Environ un tiers des salariés demandent par exemple le versement immédiat des sommes perçues au titre de la participation. La présence de ces dispositifs intervient en application d'accords d'entreprise et dans le cadre de discussions qui ont notamment pour objectif d'éviter la substitution aux salaires. Ces instruments prennent plusieurs formes : participation, Intéressement, abondement et plans d'épargne salariale (PEE-PEI, PERCO).

La Dares fournit des informations relatives à l'accès des salariés aux dispositifs d'épargne salariale et aux flux financiers annuels que ces dispositifs induisent, en fonction des résultats des entreprises. La Dares fournit cette masse d'informations sur une base annuelle, ce qui mobilise deux dispositifs d'enquêtes Acemo : l'enquête Pipa (pour les entreprises de 10 salariés et plus) et l'enquête TPE (pour les entreprises de moins de 10 salariés). Lorsque nous collectons les données pour ces deux enquêtes, nous pouvons les agréger pour fournir des informations sur l'existence des dispositifs et instruments d'épargne.

Nous pouvons également éclairer la proportion d'entreprises qui utilisent ces dispositifs et le taux de salariés qui bénéficient éventuellement de ces plans. Nous fournissons ainsi une information pour l'ensemble des entreprises.

Il convient de noter que l'AFG fournit des informations sur l'encours alors que nos données portent sur les flux annuels. Ces deux sources portent donc sur des données de natures distinctes, ce qui explique les différences de chiffres évoqués dans l'intervention précédente.

À travers l'enquête Pipa, nous collectons des données sur les montants (montant annuel, prime moyenne, affectation de la participation dans les différents produits possibles). Nous pouvons aussi connaître l'affectation de sommes perçues au titre de la participation ainsi que l'origine des fonds qui alimentent les différents plans d'épargne d'entreprise existants. La part des salariés ayant accès à un dispositif de participation, d'intéressement ou d'épargne salariale apparaît sur le graphique suivant. On y voit que près de 45 % des salariés ont accès à un dispositif de participation et que près de 40 % des salariés bénéficient d'un dispositif d'intéressement (ce taux étant identique pour les PEE). On peut noter le dynamisme d'évolution de l'accès des salariés aux PERCO. Au total, 77 % des salariés ont accès à au moins un de ces dispositifs, soit environ 9 millions de salariés. Nous voyons qu'en 2010, 7,2 millions de salariés ont perçu une prime, c'est-à-dire un peu plus de 80 % des salariés ayant accès à l'un de ces dispositifs.

Si l'on s'intéresse aux différences en termes de taille d'entreprise, on se rend compte que plus l'entreprise est grande, plus la diffusion de ces dispositifs l'est aussi, avec une césure très nette autour du seuil de 50 salariés à partir duquel la participation est obligatoire pour l'employeur.

S'agissant des montants distribués, il apparaît que sur une période de vingt-cinq ans, les sommes distribuées ont été multipliées par 7,8. Au cours des dix dernières années, ces sommes ont été multipliées par deux. L'inflexion de la courbe, sur la droite du graphique, correspond à la crise que la France a connue. 16 milliards d'euros, au total, ont été distribués en 2010.

Nous mobilisons une autre source, à savoir l'enquête relative au coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires, dont nous sommes partenaires pour son élaboration. Cette enquête interroge les entreprises d'une part, et comporte un volet dédié aux salariés, renseigné par les entreprises, d'autre part. Elle nous fournit des informations individuelles (i.e. non agrégées), notamment en ce qui concerne les salariés. Nous obtenons ainsi un ensemble d'informations qui nous permet de calculer par exemple des dispersions des primes en fonction de la catégorie socio-professionnelle ou du niveau de salaire. Ces données étant de nature individuelle, nous pouvons fournir, outre des estimateurs simples (par exemple la moyenne), des informations contrôlées par un certain nombre de paramètres pour obtenir des indicateurs plus précis.

Le graphique suivant décrit ainsi la dispersion des primes d'épargne salariale perçues en 2010 selon le quartile de salaire brut annuel. Nous voyons que les personnes percevant moins de 18 000 euros par an reçoivent une prime médiane d'un peu moins de 500 euros. 32 % des salariés de ce quartile perçoivent une prime d'épargne salariale. Nous pouvons calculer ces indicateurs pour chaque dispositif. Ce graphique répond à une autre question que formulée dans l'intervention précédente : il décrit non pas la dispersion de la prime mais celle du rapport de la prime au salaire. On se rend compte que quel que soit le niveau de salaire, la ratio prime/rémunérations s'établit autour de 5 % en médiane. On peut en déduire que les montants des primes versées sont proportionnels au salaire. Des questions de nature plus qualitative sur la façon dont le montant des primes est fixé figurent dans l'enquête Réponse conduite par la Dares.

Il existe également des sources administratives qui fournissent depuis 2008 des données sur les montants des primes d'épargne salariale, c'est-à-dire depuis l'introduction du forfait social. Il s'agit des DADS, pour lesquelles nous disposons maintenant de trois millésimes contenant ces données. L'Accoss recueille aussi cette information, à travers ses bordereaux récapitulatifs de cotisations. Nous n'avons pas exploité ces données jusqu'à présent. De premières expertises, portant sur les premiers millésimes des DADS qui contenaient cette information, mettaient en évidence une sous-déclaration assez forte des montants. Il faut donc utiliser ces données avec prudence.

S'agissant des pratiques salariales des entreprises et de la négociation relative à l'épargne salariale, nous disposons de l'enquête Réponse, réalisée tous les six ans.

Elle comporte des questions visant à comprendre pourquoi l'unité économique considérée a recours à chacun des dispositifs de l'épargne salariale, en cherchant à éclairer le caractère incitatif des dispositifs considérés. Nous recueillons des informations de nature qualitative et non quantitative à travers cette enquête. Des questions nous permettent aussi d'éclairer d'éventuels phénomènes de substitution entre l'épargne salariale et le salaire.

Enfin, cette enquête nous renseigne sur la diffusion de ces dispositifs dans les entreprises et sur la négociation ayant permis d'aboutir à l'existence de ces dispositifs (partenaires sociaux, cadre de discussion, etc.). La dernière enquête Réponse date de 2010. La Dares a conduit par le passé au moins une enquête spécifique contenant des questionnements en matière d'épargne salariale : l'enquête sur les pratiques salariales de 2007. Elle fournit des informations sur les modalités de répartition des primes.

Il existe enfin les accords d'entreprise, qui font l'objet de remontées administratives vers la Dares, *via* les unités territoriales, à une fréquence trimestrielle. Ils nous fournissent une information sur le dynamisme de la négociation et de conclusion de ces accords. Nous recueillons aussi les textes encadrant les dispositifs, qui présentent leur contenu.

En ce qui concerne les encours, l'enquête Patrimoine de l'Insee (dont la dernière édition date de 2009-2010) fournit des réponses à certaines des questions formulées par Madame Drouet concernant les cas de déblocage. L'AFG fournit également des informations de nature plus conjoncturelle.

S'agissant de l'actionnariat salarié, nous disposons de plusieurs sources déjà citées (Pipa, Réponse, Ecmoss, pratiques salariales) qui traitent toutes de ce sujet. Ces sources sont toutefois hétérogènes dans la mesure où les questions qui y sont posées ne sont jamais formulées de la même manière, ce qui génère des comptages qui peuvent différer. Dans l'enquête Pipa, la question posée est la suivante : « avez-vous mis en place une opération favorisant l'achat d'actions de votre entreprise par les salariés ? ». Nous demandons des précisions sur les formes de l'opération, le cas échéant, ainsi que sur distribution de stock-options. Le taux de réponse à cette question est extrêmement faible, ce qui explique que nous n'ayons jamais exploité cette donnée. Nous estimons à 852 000 le nombre de salariés concernés en 2010, soit 8 % des salariés du champ. Aucune information ne porte sur les montants dans l'enquête Pipa.

Les enquêtes Pipa et Réponse sont également utilisées par des équipes de chercheurs, notamment sur les questions de la substitution éventuelle qui peut être suspectée entre le salaire et l'épargne salariale. Cet aspect fait l'objet de travaux récurrents. Des recherches ont été effectuées et animées par la Dares sur ce thème, y compris en 2013.

D'une façon générale, le dispositif d'enquête s'attache à s'adapter aux évolutions du paysage en matière d'épargne salariale, dans lequel les évolutions législatives sont très nombreuses. Nous modifions nos questionnaires de façon aussi réactive que possible. Nous avons ainsi introduit en 2013, dans l'enquête Pipa, une question sur la prime de partage des profits. Nous avons aussi introduit un module relatif à la retraite supplémentaire. Les aspects financiers ne figurent pas actuellement dans l'enquête TPE et nous avons décidé d'intégrer cette dimension à compter de la collecte 2014. Nous demanderons ainsi aux chefs d'entreprises de moins de dix salariés des informations sur les montants distribués au titre de l'épargne salariale. Le système d'information, en matière de remontée des accords, sera légèrement amélioré : les accords pourront désormais faire l'objet d'une télé-déclaration, alors que leur remontée est aujourd'hui beaucoup plus lente. Enfin, la Dares va expertiser les données des différentes sources sur le sujet de l'actionnariat salarié, afin de rendre plus lisible ce paysage.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Nous voyons qu'un travail important est mené. Pour favoriser l'utilisation des enquêtes, vous avez manifestement le souci d'animer la recherche et de lancer des appels à projets afin de solliciter les chercheurs qui travailleront sur ces sujets. Il faut souligner cette initiative importante d'animation de la recherche. En revanche, un aspect n'apparaît pas dans votre présentation : comment s'opère l'allocation de l'épargne salariale ? Cela répondrait aussi à une question posée quant au caractère plus ou moins responsable de cette allocation.

Karl EVEN

Nous ne recueillons pas d'information à ce sujet, outre les éléments indiqués dans la présentation.

Maurice AUMAGE, Association pour la participation des salariés par l'actionnariat

Nous avons en France une excellente réglementation, puisque nous sommes les premiers (et reconnus comme tels) avec les Britanniques en matière d'actionnariat salarié. Il existe aussi au sein de l'AMF une commission « épargnants » qui fonctionne également très bien. J'ai cependant une remarque à faire concernant le nombre d'actionnaires salariés. Nous publions chaque année, au mois de mars, le guide de l'actionnaire salarié. Or nous avons toujours le plus grand mal à estimer le nombre d'actionnaires salariés. Nous avons avancé un chiffre de 3,4 millions de personnes, qui est une estimation. Il n'a pas été contesté mais ce n'est pas une façon très scientifique de fixer un tel chiffre.

De plus, la participation existe principalement dans les grandes entreprises. Il nous paraît important qu'elle se développe dans les petites entreprises, qui constituent la majeure partie du tissu industriel français. Il n'existe aucun chiffre à ce sujet. Il serait donc intéressant de savoir si ces décisions restent très largement, comme on peut le penser, le fait des grandes entreprises. La Dares pourrait sans doute mieux éclairer cet aspect que nous avons déjà abordé il y a fort longtemps. La France paraît plutôt en retard de ce point de vue, par comparaison avec ce qui existe outre-Rhin et en Grande-Bretagne.

Enfin, je dois dire que j'ai toujours été opposé aux dispositifs de déblocage. Les décisions prises par exemple par le gouvernement Balladur visaient à relancer la consommation et ont manifestement eu pour conséquence de permettre surtout aux consommateurs d'acheter des voitures Volkswagen. Je ne pense pas qu'il soit judicieux de gaspiller sa retraite avant même de l'avoir perçue.

Fabienne ROSENWALD, Insee, direction des statistiques d'entreprises

Il serait intéressant d'exploiter les données en tenant compte de l'appartenance ou non des sociétés à un groupe. On peut en effet se demander si les plus petites entreprises répertoriées en matière d'épargne salariale ont un comportement spécifique du fait de leur appartenance à un grand groupe.

Karl EVEN

Avec l'enquête Pipa, nous savons à quel groupe une entreprise appartient, si elle n'est pas indépendante. Nous devrions donc pouvoir, moyennant un travail d'analyse, répondre à ce type de question.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Ceci ne peut que souligner l'intérêt des appels à projets. Vous pourriez soumettre cet axe de travail à des chercheurs, car un travail de recoupement doit être effectué pour éclairer cet aspect.

Michel BOUTILLIER, professeur, université Paris X Nanterre

Si j'ai bien compris, toutes les informations collectées portent sur les flux et non sur les encours.

Karl EVEN

J'ai précisé que l'enquête Patrimoine de l'Insee contenait des informations sur les encours.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Les appels à projets de la Dares sont-ils lancés tous les ans ?

Karl EVEN

Tout dépend de l'appréciation de la pertinence d'un sujet au cours d'une année donnée. Trois équipes de chercheurs ont à titre d'exemple remis un rapport en mai dernier, après deux années de travail. Ce travail a donné lieu à un séminaire de restitution des résultats.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

C'est une initiative dont nous pourrions nous inspirer. Vous définissez un sujet. Vous offrez l'accès aux données pour traiter ce projet et vous sélectionnez les équipes mobilisées. Allez-vous jusqu'à financer les études ? Nous avons vu que la Banque d'Angleterre apportait les données et finançait elle-même l'étude.

Karl EVEN

Oui effectivement, la Dares dispose de crédits pour lancer ses appels à études ou recherches.

3. Débat – Modification éventuelle de l'avis de moyen terme sur le sujet

Dalila VIENNE, Secrétariat général du Cnis

Nous avons déjà évoqué ce point lors de la commission du mois d'avril 2013. Nous nous inscrivons dans un processus de définition des grandes orientations pour les cinq ans à venir (période 2014-2018), qui va se traduire par des avis qui seront proposés à l'assemblée plénière du 30 janvier 2014. Ces avis sont actuellement débattus dans toutes les commissions, au travers d'avis spécifiques.

Nous avons assez largement discuté de ces avis lors de la commission du mois d'avril 2013 mais nous étions convenus d'y revenir en commission d'automne pour les finaliser avant de les soumettre au vote lors de l'assemblée. Nous avons lancé un appel à contributions avant la présente séance et nous avons reçu un très faible nombre de contributions. Vous avez encore la possibilité de vous exprimer ce jour.

Le premier groupe d'avis (avis n°1, avis n°2, avis n°3) portait sur le système financier. L'avis n°1 é tait formulé ainsi : « *Le Conseil incite la statistique publique à poursuivre les travaux d'identification des groupes financiers et leurs liens avec l'étranger, y compris leurs activités dans les centres financiers off shores* ».

L'avis n°2 indique : « *Il suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur les lignes de métiers bancaires, en particulier la poursuite du dialogue avec les banques pour plus d'informations normalisées sur leurs comptes par activité* ».

L'avis n°3 est le suivant : « *Il rappelle qu'il est attendu une mise en relation et en cohérence de l'ensemble des statistiques disponibles sur l'emploi et les rémunérations (tous types de rémunérations, par grandes activités) dans le secteur financier, en distinguant le secteur bancaire du secteur des assurances* ».

Gunther CAPELLE-BLANCARD

La difficulté portera sans doute sur la hiérarchisation et la priorisation de ces avis. Chacun de ces points est important mais nous ne pourrons pas traiter l'ensemble des questions soulevées. Nous pourrons y revenir à la fin du débat.

Dalila VIENNE

Les avis n°4, 5 et 6 portent sur le comportement de s ménages et des entreprises non financières. Je vous propose de modifier l'avis n°4 en tenant compte du débat qui vient d'avoir lieu sur l'épargne salariale.

Il deviendrait : « *Le Conseil souhaite que soient poursuivis les travaux sur l'épargne salariale, pour une connaissance détaillée de la distribution de dividendes et de la contribution des accords participation-intéressement-actionnariat salarié à l'épargne salariale, par catégorie d'entreprises (y compris les groupes) et dans tous les secteurs d'activité (y compris le secteur agricole et la fonction publique)* ». Nous pourrions ajouter que le Conseil souhaite disposer d'informations reliant les flux et les encours et de données éclairant la participation des salariés aux décisions.

L'avis n°5 concernait les investissements socialement responsables : « *Il demande que la statistique publique propose des informations sur les investissements socialement responsables (volume, types, catégories de ménages concernés) et les modalités de leur financement* ».

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Le problème porte sur la « normalisation » du concept. Nous devons nous mettre d'accord sur la définition de l'investissement socialement responsable avant de chercher à le quantifier. De même que nous avons souhaité faire appel à des fournisseurs d'informations privées sur d'autres sujets, nous pourrions, dans ce champ, évoquer les travaux de Novethic, filiale de la Caisse des Dépôts, qui est spécialisée dans ce champ. Elle publie un certain nombre de chiffres qu'il pourrait être intéressant de diffuser. Nous pourrions approfondir cette discussion.

Dalila VIENNE

Ce ne serait pas la première fois que nous serions confrontés à une notion en émergence dont la définition n'est pas encore bien établie. De la même façon, nous avons défini avec l'ensemble des partenaires concernés le « microcrédit » avant que la statistique ne puisse s'en emparer.

Carine ROMÉY, Autorité des Marchés Financiers

Je crois qu'une directive est en préparation afin de clarifier ces notions d'investissements socialement responsables.

Dalila VIENNE

L'avis n°6 porte sur le partage de la valeur ajoutée. Cet avis fait suite à un rapport de Jean-Philippe Cotis sur le partage de la valeur ajoutée en France depuis trente ans ; des utilisateurs ont noté que certains résultats de ce rapport n'étaient pas disponibles facilement. L'avis est ainsi rédigé : « *Il préconise une production statistique différenciée par type d'entreprise (CAC40, taille, activités...), sur les modalités du partage de la valeur ajoutée et la façon dont elles placent leur épargne* ».

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Il me semble que cette question relève davantage de la commission « entreprises » que de la présente commission. Elle ne concerne ni les systèmes financiers ni le financement de l'économie.

Odile BOVAR, Secrétariat du Cnis

J'ai retenu que la demande visait à établir un croisement avec les données que détiennent les banques, concernant les placements des entreprises de tous secteurs auprès du système bancaire. C'était une des raisons qui semblaient plaider pour le traitement de ce sujet au sein de la présente commission.

Henry CHEYNEL (présent à titre individuel)

J'ai longtemps participé aux travaux de la Commission en tant que représentant de la Fédération bancaire française. Je crois qu'il existe un risque de lister des sujets qui ne soient pas traités par la suite. La plupart des exposés ont souligné l'extraordinaire profusion de statistiques. Je me demande si, sur cinq ou six de ces sujets (investissement socialement responsable, etc.), nous ne pourrions pas établir un petit rappel statistique, sous la forme d'une courte note ou d'un tableau récapitulatif.

La somme de ces thèmes constituerait alors une sorte de tableau de bord de la commission. Nous disposons d'une masse considérable de données. Il s'agirait donc de ne pas aller chercher « dans les angles » ce qui pose problème mais plutôt de se concentrer sur les éléments centraux dont nous disposons. Nous pourrions ainsi établir un petit rappel qui fixe les idées sur les grandes données statistiques de chacun de ces champs. Nous ferions vivre ce tableau de bord année après année.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je suis sensible à l'argument plaidant pour une utilisation aussi efficace que possible des données déjà disponibles. Un tel tableau de bord serait bienvenu. Reste à savoir qui pourrait s'en charger. Ce ne pourrait être l'équipe du Cnis, composée de deux personnes et déjà mobilisée sur sept commissions. Je retiens néanmoins votre proposition.

Fabienne ROSENWALD

Si j'ai bien compris les propos d'Odile Bovar, l'avis n°6 porterait sur l'épargne des entreprises et non sur le partage de la valeur ajoutée.

Odile BOVAR, Secrétariat du Cnis

Selon ma compréhension de la demande qui avait été formulée, le rapport du Cnis fournissait une première approche de la distribution des dividendes. Lors des premiers entretiens que nous avons menés, notamment auprès des organisations syndicales et du MEDEF, il nous a été demandé que cette approche de la distribution des dividendes soit régulièrement produite.

Pierre AUDIBERT

Nous allons revoir la formulation de cet avis pour la rendre plus claire.

Dalila VIENNE

L'avis n°7 concerne le financement de l'économie : « *Le Conseil demande une meilleure approche des flux financiers liés à l'épargne, de leur dimension internationale, de leur destination finale (géographique et fonctionnelle) ainsi que des chaînes de liens entre institutions financières qui y ont mené. Il demande, en particulier, qu'un point soit fait sur les possibilités d'une connaissance plus précise des transactions sur les marchés financiers (réglementés ou non) : volume, fréquence, coût de transaction, durée de détention, etc.* ».

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Cet avis me semble particulièrement ambitieux, d'autant plus qu'il embrasse deux thèmes (les flux financiers et l'épargne). Il me semble que nous pouvons sans doute le considérer comme un avis non prioritaire, dans l'hypothèse où nous devrions établir une hiérarchie des sujets à traiter.

Dalila VIENNE

L'avis n°8 porte sur le financement public : « *Le Conseil souhaite que les statistiques existantes sur la structure et les conditions d'endettement des collectivités locales lui soient présentées. Il préconise la mise en place d'un compte des collectivités locales différencié par type de collectivité (communal/départemental/régional)* ».

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Là aussi, on peut se demander s'il n'existe pas un lien avec la commission « Territoires », car tel est bien l'enjeu de la question soulevée par l'avis. Il appartiendra au Cnis de veiller à cette mise en cohérence.

Dalila VIENNE

L'avis n°9 porte sur le financement des entreprises : « *Le Conseil souligne les grandes avancées qui ont été faites en matière de connaissance du financement des entreprises ces dernières années. Il constate cependant qu'un écart subsiste entre les constats effectués par les statistiques existantes et le ressenti de certaines professions ou secteurs d'activité. Il souhaite en conséquence que le dialogue se poursuivre sur la base, si possible, d'une connaissance fine, par type d'entreprises (y compris micro-entreprises et entreprises de taille intermédiaire), activité détaillée et région, pour identifier les disparités éventuelles des modalités d'offre, notamment en matière de taux d'intermédiation et/ou des comportements de demande selon ces critères plus détaillés* ». Cet avis a déjà été discuté en détail lors de la précédente séance.

Les avis n°10, 11 et 12, qui sont liés, portent sur les méthodes de mise à disposition des données et leur accessibilité.

Avis n°10 : « *Le Conseil souhaite la mise à disposition d'un répertoire général des statistiques financières, documenté de façon pédagogique, qui présente l'ensemble des statistiques financières disponibles auprès des différents producteurs d'informations, afin de valoriser les données existantes auprès d'un large public* ».

Avis n°11 : « *Il demande par ailleurs que les conditions d'accès aux données détaillées soient plus explicites* ».

Avis n°12 : « *Il recommande que ces deux sujets fassent l'objet d'un groupe de travail sur l'accessibilité aux statistiques financières, réunissant les fournisseurs, les producteurs et les utilisateurs, pour établir un état des lieux et identifier les marges de progrès en termes de champ couvert et de modalités d'accès. Il conseille que ce groupe tienne compte des démarches d'ores et déjà existantes dans ce domaine* ».

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Nous pourrions peut-être retenir un seul avis en soulignant le besoin d'y voir un peu plus clair dans la profusion actuelle des données. Je proposais même qu'un groupe de travail réunissant les producteurs soit constitué sur cette question.

Dalila VIENNE

L'avis n°13 porte sur la communication : « *Le Conseil préconise une large communication pédagogique, notamment :*

- *sur les changements importants à venir en matière de statistiques financières du fait des changements de base et du profilage des groupes ;*
- *sur le financement de l'économie, par une présentation plus visible du « bouclage macrofinancier » qui permet de comprendre le financement de l'économie réelle ;*
- *sur les données européennes d'identification des déséquilibres macroéconomiques ».*

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je rappelle que ces avis ont largement été discutés. J'aimerais insister sur les modalités d'organisation du travail qui doit en découler. Le Cnis ne dispose que d'une poignée de permanents qui s'occupent de sept commissions. Je rappelle également que le Président du Cnis et les Présidents de commissions sont bénévoles. À chaque commission sont associés des rapporteurs (la Banque de France et l'Insee pour la présente commission). Il n'existe aucune obligation mais nous devons trouver des modalités d'organisation. Pour l'heure, le Cnis publie régulièrement des rapports, ce qui prend énormément de temps aux producteurs de rapports, au Cnis lui-même, etc. Nous pourrions nous fixer pour objectif de publier un ou deux rapports sur le moyen terme, ce qui constituerait une façon de hiérarchiser les sujets. Ils pourraient concerner le problème général de l'accès aux données, de l'identification et de la publication de ces données.

Des publications beaucoup plus légères, de nature thématique, pourraient s'y ajouter, par exemple sur l'épargne salariale (avec l'appui de la Dares) pour fournir en une ou deux pages non les statistiques elles-mêmes mais des indications sur les données disponibles et les conditions d'accès à ces données. Il en serait de même sur l'emploi dans le secteur financier. Nous pourrions ainsi envisager de finaliser un certain nombre de dossiers ouverts de longue date.

Carine ROMÉY

Il n'y aura pas nécessairement un seul producteur de données : il pourrait s'agir, sur certains sujets, d'établir une cartographie des données disponibles.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Certes. Le Cnis jouerait ce rôle de coordination.

Jacques BOURNAY, CGT

Contrairement aux réunions d'automne de la commission, nous n'allons pas examiner des programmes détaillés des différents producteurs. Nous avons un avis rédigé pour une période de cinq ans. Il fixe des axes de travail mais n'indique rien de très précis. Il me semble qu'il faut discuter du programme de travail des producteurs de données pour les années à venir. Cela rejoint la question posée par le Président de la commission : qui va faire quoi sur les sujets répertoriés ?

J'observe également que nous parlons ici du secteur financier en incluant les assurances. Il existait auparavant une commission de contrôle des assurances, qui a été « phagocytée » par la Banque de France.

Marc-Alain BAHUCHET, Banque de France

Cette responsabilité incombe désormais à l'Autorité de Contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Jacques BOURNAY

Je m'interroge donc sur les données qui seront publiées concernant les assurances. L'assurance-vie constitue par exemple un instrument important d'épargne.

Par ailleurs, un travail fort intéressant est entrepris par l'Insee en ce qui concerne le profilage des groupes dans le champ industriel. Il ne serait pas inintéressant d'effectuer le même travail sur les groupes financiers.

Pierre AUDIBERT

Nous n'avons pas procédé de manière habituelle en ce qui concerne le programme de travail 2014 afin d'éviter toute confusion entre le moyen terme 2014-2018 et l'année prochaine, 2014, qui sera la première année du moyen terme. Par contre, les programmes de travail 2014 seront communiqués et mis à la disposition des membres du Cnis. Lorsque nous avons bâti la réflexion de moyen terme, nous nous sommes assurés que ces programmes étaient cohérents avec la réflexion de moyen terme. Il s'agit d'une question pratique et non d'une question de fond.

Ceci signifie aussi que les équipes du Cnis ont été largement mobilisées par le moyen terme. Il existait par exemple un « quatre pages » intitulé « chroniques du Cnis », destiné à clarifier un certain nombre de sujets. Le 20 janvier 2014, jour de l'assemblée plénière, nous présenterons l'opération de moyen terme et les conclusions du Cnis.

À partir de cette date, nous pourrions consacrer quelques moyens à la réanimation de cette chronique avec le souci de faire le point sur des sujets tels que l'investissement socialement responsable, par exemple, conformément à vos souhaits. Nous solliciterons pour cela les producteurs et les coordonnerons. C'est même, d'une certaine façon, le travail du Cnis.

Enfin, le Cnis a bien sûr pour rôle d'examiner, pour toutes les commissions, l'ensemble des avis et de s'assurer de l'absence de doublons, en veillant à la cohérence des avis exprimés.

Fabienne ROSENWALD

Je crois que l'avis n°1 inclut la question du profilage. L'Insee travaille avec la Banque de France sur ce sujet.

Jacques BOURNAY

Les groupes financiers sont exclus du champ de ce travail, sauf erreur de ma part.

Fabienne ROSENWALD

Dans une première approche, on peut identifier les entreprises aux groupes. Le profilage présente un intérêt supplémentaire pour les groupes qui ont des activités dans des secteurs très différents. Un même groupe peut avoir par exemple des activités dans la construction et dans l'audiovisuel. Nous voyons que nous avons alors deux secteurs très différents et que l'on a intérêt à distinguer deux entreprises autonomes, avec chacune un système productif assez différent. Les groupes financiers sont moins

présents sur des segments très différents, et il peut y avoir moins d'intérêt à les découper dans cette logique, mais le profilage peut s'appliquer à eux aussi.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

En ce qui concerne les assurances, j'avais rayé la mention « en distinguant le secteur des assurances » car le secteur financier inclut de fait les assurances. Je préfère voir cette mention nulle part (ce qui implique que le secteur des assurances est toujours inclus) plutôt que de penser à la faire figurer dans certains avis, auquel cas on pourrait penser que ce secteur n'est pas pris en compte lorsque cela n'est pas précisé.

Jacques BOURNAY

Dans notre discussion de ce jour, il n'est apparu nulle part.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

C'est vrai.

Jacques BOURNAY

J'aurais également souhaité voir figurer l'expression « paradis fiscaux ».

Gunther CAPELLE-BLANCARD

L'expression « centres financiers offshore » me semble plus précise, car on appelle parfois « paradis fiscaux » des « paradis réglementaires ».

Les petites notes méthodologiques qui ont été proposées me semblent très intéressantes. Mais nous avons besoin du soutien des producteurs. L'avis n°1 pourrait être porté par l'Insee. En ce qui concerne l'avis n°3, nous pourrions solliciter le Contrôleur des rémunérations des professionnels de marché. S'agissant de l'avis n°4, qui porte sur l'épargne salariale, nous pourrions solliciter la Dares pour lui demander un état des lieux.

Dominique DROUET

En ce qui concerne l'investissement socialement responsable, le FIR (Forum de l'Investissement Responsable) a publié des choses intéressantes.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Nous pouvons effectivement identifier différents acteurs et les solliciter pour élaborer un « quatre pages » qui serait diffusé beaucoup plus largement que les présentations habituelles du Cnis.

En ce qui concerne les flux financiers, je me tournerais volontiers vers l'AMF et vers IODS. Pourriez-vous mettre par écrit un certain nombre de points méthodologiques ? Nous pouvons faire de même pour les autres avis. L'avis n°9 mettrait plutôt à contribution la Banque de France. L'avis relatif à la mise à disposition des données impliquerait, lui, un plus gros rapport et il faudra constituer un groupe de travail.

Henry CHEYNEL (présent à titre individuel)

Cette commission est très productive et a atteint de bons résultats. Il faut faire vivre ces résultats et ne pas les perdre. Le rapport de Margerie portait sur le monde bancaire. Une extension vers l'étranger est demandée. Ce rapport avait débouché sur le très gros travail qui avait été réalisé conjointement par la Banque de France et l'Insee sur la production bancaire et la réconciliation entre la valeur ajoutée et les

chiffres issus du secteur bancaire. Il serait intéressant que nous continuions de faire vivre ce résultat atteint en 2010.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

C'est un bon exemple et ce suivi est effectué. J'ai eu à utiliser des données de production bancaire. Je me suis adressé à la Banque de France, qui m'a très gentiment transmis des données actualisées, sur le modèle que celui qui était établi dans le rapport. Il est compliqué d'obtenir des travaux récurrents mais avoir des jalons permet ensuite de contacter les producteurs pour leur demander s'ils ont actualisé les données. Ces rapports ont une vie.

Émilie CANDUS (Banque de France)

Ce travail fait également l'objet d'une publication annuelle de l'Insee.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

C'est encore mieux.

Pierre AUDIBERT

Il est vrai cependant qu'il faut faire savoir que ces travaux sont suivis.

Jacques BOURNAY

Il est dommage qu'aucun représentant de la DGCL n'ait entendu l'avis n°8 relatif aux collectivités locales. Il fut un temps où un représentant de la DGCL participait aux travaux du Cnis.

Pierre AUDIBERT

La DGCL est tout à fait informée de nos travaux. C'est suite à son intervention et à l'intervention de la DF que nous avons décidé de rédiger cet avis. Leur absence n'est due qu'à des contraintes d'emploi du temps.

Carine ROMÉY

Vous aviez évoqué, Monsieur le Président, la nécessité de hiérarchiser les avis adoptés par la commission.

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Il me semble que nous pouvons embrasser l'ensemble du programme de travail que tracent les avis dont il a été donné lecture, pourvu que nous identifions, pour chaque note, un partenaire qui soit chargé de sa rédaction.

Conclusion

Gunther CAPELLE-BLANCARD

Je vous remercie de votre présence.

La séance est levée à 17 heures 05.

*La prochaine réunion de la Commission aura lieu le **mercredi 9 avril 2014**.*

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

[Projet d'avis Moyen Terme 2014-2018](#)

Consultable à l'adresse internet :

www.cnis.fr/cms/Accueil/themes/Systeme_financier_et_financement_de_leconomie

▶ *Réunion du 8 octobre 2013*

